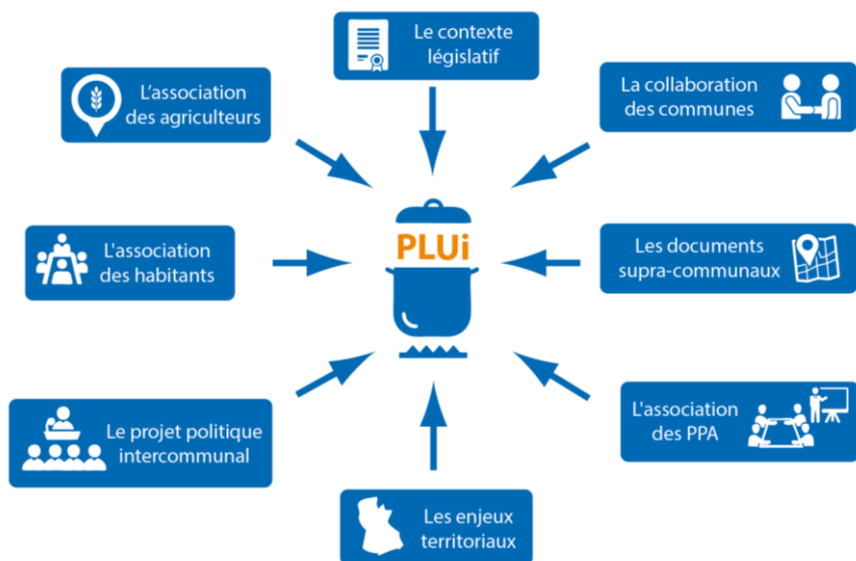
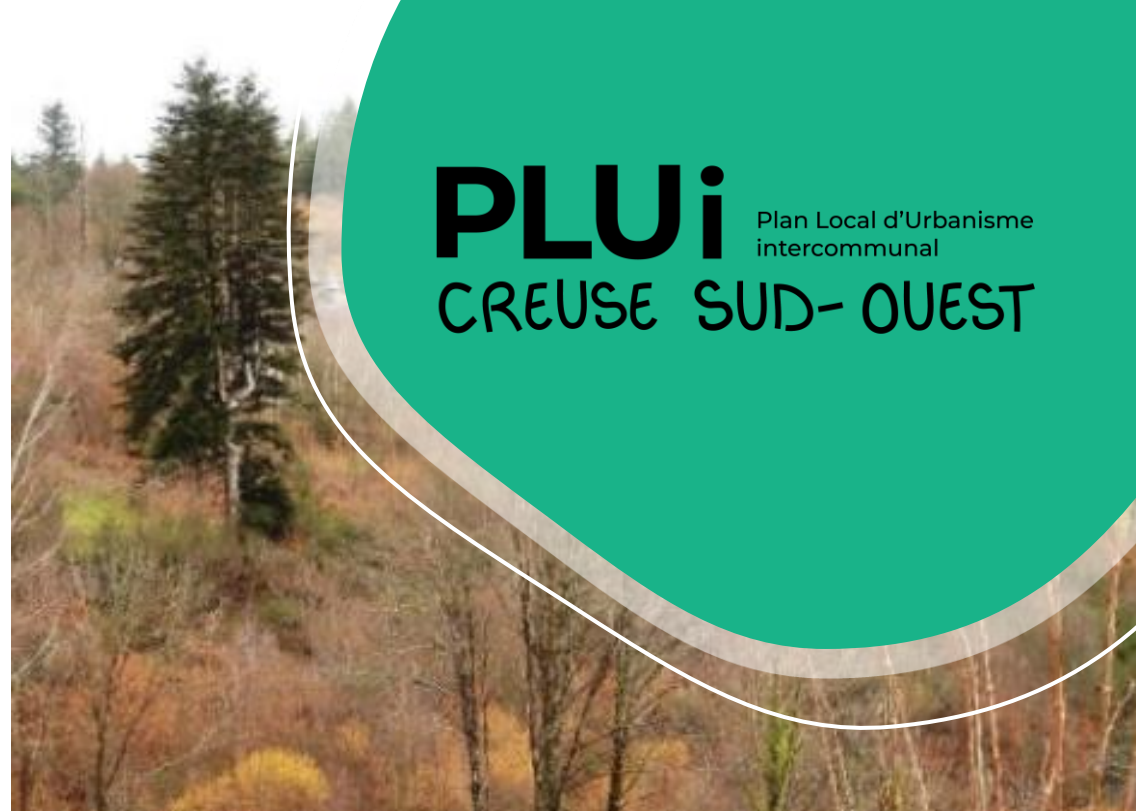
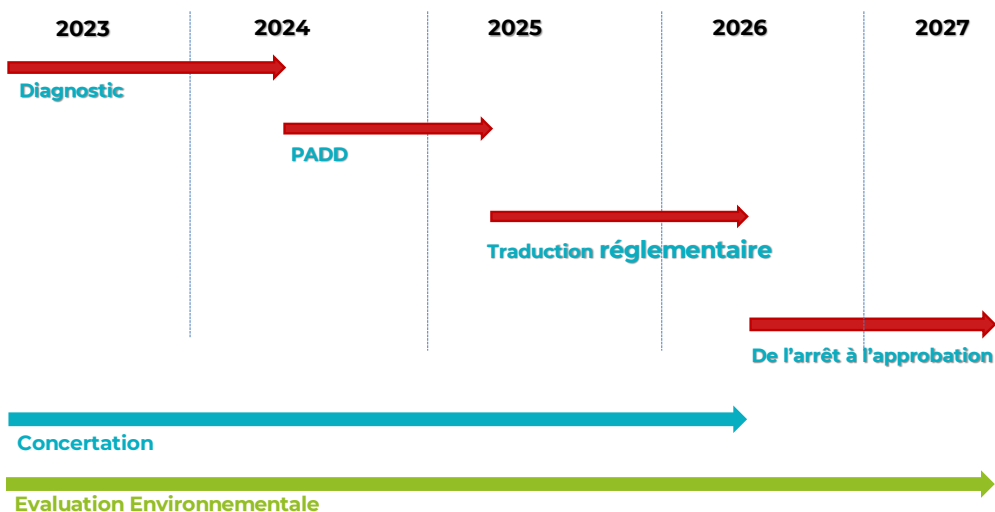




## De nombreux ingrédients à intégrer au PLUi



## Le calendrier global d'élaboration



# PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## CREUSE SUD-OUEST

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document porté par la Communauté de communes en collaboration avec les communes membres.

Il met en œuvre le projet politique intercommunal construit ensemble à l'horizon 10 – 15 ans.

Les réflexions autour de la mise en place d'un PLUi à la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest ont lieu depuis 2019. La prescription du PLUi a eu lieu le 14 juin 2023.

Le séminaire du 26 septembre 2023 marque le démarrage des travaux d'élaboration du PLUi en collaboration avec les communes.

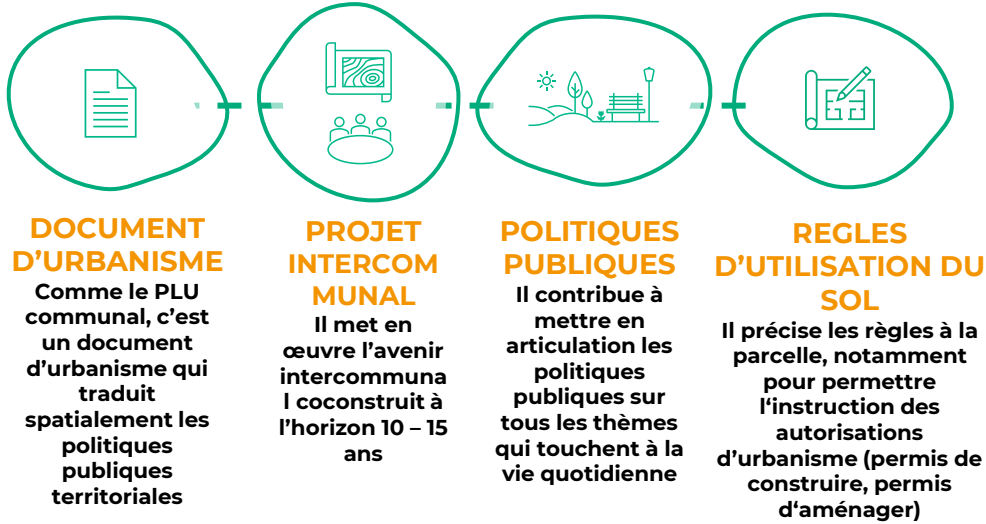


Des questions ? Des remarques ?  
Besoin d'informations ?

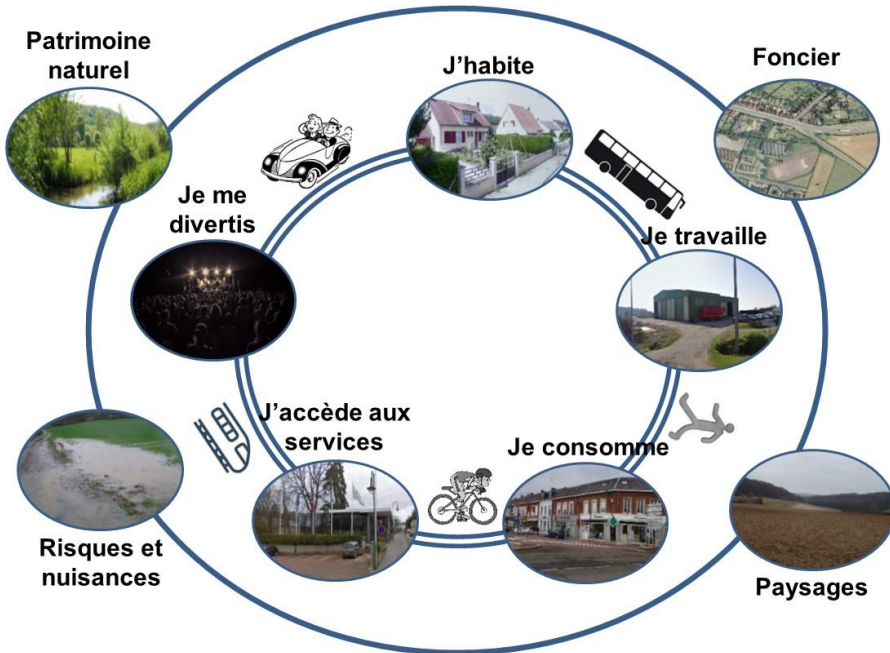
**Service habitat et urbanisme**  
05 32 09 19 07 / [plui@creusesudouest.fr](mailto:plui@creusesudouest.fr)

# Qu'est-ce qu'un PLUi ?

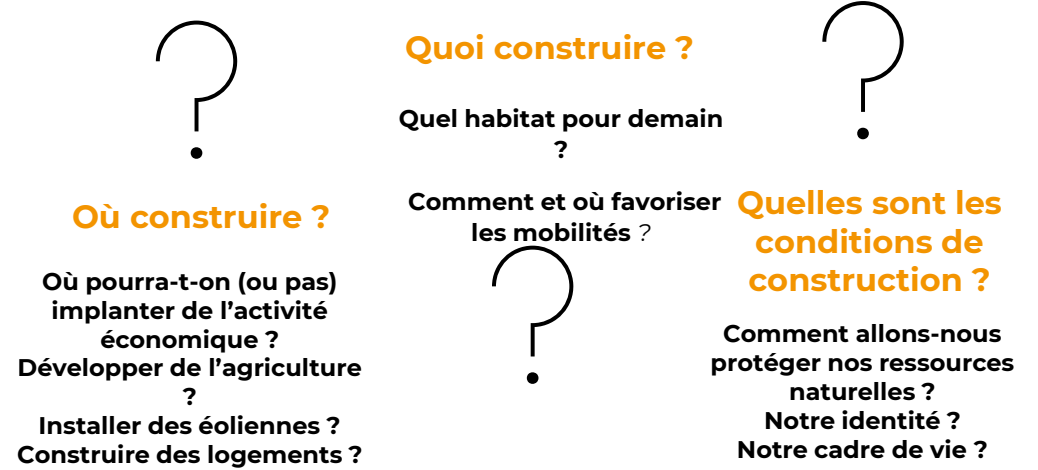
## Le PLUi, un projet de territoire partagé



## Le PLUi est multithématique, il permet d'organiser le quotidien !



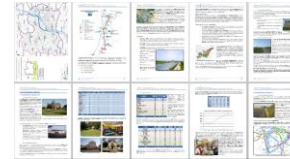
## ? Il répond aux questions suivantes



## Le PLUi se compose de plusieurs documents

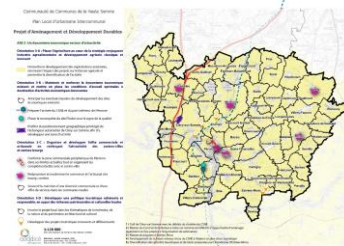
### Le rapport de présentation

Diagnostic et justification du contenu de toutes les autres pièces



### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Projet politique



Pièces réglementaires : servent à instruire les autorisations d'urbanisme

### Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

Actions et opérations à respecter pour aménager certains secteurs



### Le règlement graphique et écrit

Zones et règles encadrant les possibilités de construire

